

PRESENTATION ET PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

Textes légaux et réglementaires de référence :

Articles L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail.

Loi n° 2018-771 du 05 Septembre 2018 (JO du 6.9.18) « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »,

Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences.

Décret n° 2023-1350 du 28 décembre 2023 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences.

OBJECTIFS

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre à un.e salarié.e, un.e demandeur.euse d'emploi, un.e travailleur.se indépendant.e ou un.e chef d'entreprise d'analyser les compétences professionnelles et personnelles ainsi que les aptitudes et les motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation, en lien avec les besoins socio-économiques du territoire d'activité et de bassin de vie.

Ainsi le bilan de compétences a pour objectifs :

- De visualiser le profil professionnel et de mieux connaître ses valeurs, besoins, motivations et aspirations.
- D'explorer ses compétences, ses savoirs être, savoirs faire et ainsi connaître ses atouts
- De définir son projet professionnel afin d'améliorer son bien être au travail, de développer son employabilité et de sécuriser son parcours et donc son avenir professionnel.
- De mettre en place un plan d'actions clair, concret et réalisable afin de répondre aux objectifs précédents.

L'accompagnement s'adresse à ceux et celles qui souhaitent progresser, changer, sécuriser une promotion ou une démission ou une réorientation.

Le bilan de compétences ne s'adresse pas aux personnes désirant préparer leur retraite.

COMPÉTENCES VISÉES

Le bilan de compétences vise à développer la capacité à prendre des décisions quant à l'orientation de sa carrière professionnelle sur la base de :

- Une meilleure connaissance de soi : sens, besoins, motivations, personnalité,
- Une meilleure connaissance de ses aptitudes (au sens large) : ressources, savoirs être, savoirs faire, compétences, attitudes, expériences et talent unique
- La capacité à analyser le marché de l'emploi, à détecter les compétences recherchées par les employeurs, à identifier des dispositifs pour se former.

PUBLIC VISÉ & PREREQUIS

Le bilan de compétences s'adresse à tous les publics en âge de travailler. Aucun prérequis est demandé, cependant une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports de formation, répondre aux questionnaires et réaliser les tests selon les besoins.

CONTENU DE LA FORMATION

Le bilan de compétences se déroule en trois phases :

1. Phase préliminaire :

- Faire exprimer les attentes du bilan de compétences.
- Explorer la problématique de la demande.
- Initier l'alliance de travail et s'engager dans la démarche de bilan.

2. **Phase d'investigations :**

- Analyser la demande de bilan de compétences.
- Identifier et analyser les éléments constitutifs du parcours professionnel.
- Réaliser l'inventaire des acquis et atouts professionnels : activités significatives, compétences professionnelles, compétences transférables, aptitudes, potentiels.
- Étudier la dynamique personnelle, analyser les caractéristiques personnelles (personnalité, intérêts/motivations, valeurs).
- Repérer les leviers permettant de s'engager dans une dynamique d'action et les freins éventuels – Réaliser son portefeuille de compétences.
- Construire des hypothèses et valider des axes de progression professionnels et personnels au regard de perspectives réalistes et réalisables.

3. **Phase de conclusion :**

- Réaliser le plan d'actions et l'inscrire dans l'espace et dans le temps.
- Identifier les éléments constitutifs du document de synthèse.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Lors de l'entretien préliminaire, votre consultant.e et vous-même, échangerez sur vos attentes et votre projet. Votre consultant.e adaptera le contenu précis de votre bilan de compétences ainsi que les outils et tests qui lui sembleront les mieux adaptés.

Ce programme vous sera proposé lors de l'établissement du contrat de prestation en fonction de l'analyse des besoins effectuée gratuitement ; Ainsi, l'accompagnement doit être adapté à chaque personne sans standardisation.

Votre consultant.e pourra vous proposer:

- **Tests spécialisés** : test des intelligences multiples, test de profilages, de personnalité profil disc, central test des soft skills de personnalité et de positionnement, riasec
- Apports de **connaissances métiers et des formations**
- **Cahiers de travail La Luciole**
- **Ecoute de podcasts,**
- **Enquêtes métiers, fiche client cible, analyse des concurrents, du territoire**

-

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Pour accéder au bilan de compétences, il faut contacter Pauline Brochier Grosse, par mail ou téléphone et assister à un premier rendez-vous appelé « Analyse des besoins ». Cet entretien dure environ 45mn, il est gratuit, confidentiel, sans engagement et peut se faire en distanciel ou en présentiel.

Une fois le document « Analyse des besoins », signé et renvoyé par mail, vous recevrez le lien CPF ou le devis ainsi que le contrat de prestation.

A compter de la date de signature du contrat, le Bénéficiaire a un délai de 10 jour ouvré pour se rétracter.

Le délai de rétractation est porté à 14 jours calendaires pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement », incluant les formations conclues sur le site moncompteformation.gouv.fr.

Un planning prévisionnel sera alors établi avec votre consultant.e.

TARIFS

Bilan formule " Basique " 12H dont 10heures d'entretiens synchrones et 2h de travail personnel dirigé.

Pour faire le tri et valider un projet professionnel
12h - 1500€ HT (net de taxes)

Bilan formule " Plus" 18H dont 15h d'entretiens synchrones et 3h de travail personnel dirigé

Pour prendre plus de temps sur la construction du projet professionnel
18h - 2200€ HT (net de taxes)

EVALUATION

Une évaluation à la fin du bilan sera effectuée, un document de synthèse vous sera remis et un rendez vous 6 mois après le bilan de compétences vous sera proposé.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Nous veillons à ce que nos lieux de formation soient accessibles aux PSH et recueillons en amont tout besoin spécifique nécessitant une adaptation.

Besoin d'adaptation/aménagement/compensation PSH : pour des raisons d'organisation, nous vous remercions de nous prévenir au moins 10 jours avant le démarrage prévu de la formation.

VOTRE FORMATRICE :

Pauline Brochier Grosse

Coach professionnelle certifiée, médiatrice et formatrice

Expérience dans l'accompagnement depuis 2010.

Contact : contact@accompagnement-la-luciole.fr / 06 63 72 97 12

INSCRIPTION :

Contactez Mme Pauline Brochier Grosse : contact@accompagnement-la-luciole.fr / 06 63 72 97